

SIMPLE & RAPIDE

→ DES AVANTAGES UNIQUES

Régime facultatif « 1^{ère} heure »

- Une adhésion possible dès la 1^{ère} mission d'intérim

Régime obligatoire « 414 heures »

- Une affiliation automatique au régime obligatoire à partir de 414 heures de mission
- Un coût de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée (si vous ne travaillez pas, vous ne payez pas et vous restez couvert)
- Un maintien gratuit des garanties après chaque mission
- La possibilité de couvrir les conjoints et les enfants
- De meilleures garanties en option

→ DES DÉMARCHES FACILITÉES

- La possibilité de faire facilement les démarches en ligne sur www.InterimairesSante.fr
- J'imprime facilement ma carte de tiers payant depuis mon « Espace intérimaire »



Toutes les réponses
à mes questions sur

www.InterimairesSante.fr

OU

01 44 20 47 40

Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



INTERIMAIRES SANTE

UN RÉGIME GÉRÉ PAR SIACI SAINT HONORE

EDITION 2017



Simple et rapide :

 InterimairesSante.fr

 01 44 20 47 40



SIACI SAINT HONORE, société par actions simplifiée au capital de 14.143.816 euros, dont le siège social est sis 18, rue de Courcelles - 75008 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 059 939, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 000 771.

75008 PARIS - SIACI SAINT HONORE - JANVIER 2017 - V2 - Régime général - Crédit photo : GraphicObsession - Document non contractuel

 AG2R LA MONDIALE

 APICIL

 fastt
Et la vie des intérimaires est facilitée